

Quiz 2 – Quiz intermédiaire (pendant la formation)

Objectif : vérifier la compréhension des obligations juridiques et des documents nécessaires à la vente.

1. Parmi les éléments obligatoires d'un mandat de vente figurent :
 - A. La désignation du bien, la rémunération et la durée du mandat
 - B. Le nom du notaire uniquement
 - C. Le montant des travaux
 - D. La surface cadastrale uniquement Réponse : A

2. Lors de la mise en vente d'un bien immobilier, l'agent doit notamment vérifier :
 - A. L'identité du vendeur et sa capacité à vendre
 - B. Le revenu du vendeur
 - C. Le contrat de travail du vendeur
 - D. Les factures d'électricité Réponse : A

3. Les diagnostics techniques doivent être :
 - A. Annexés au compromis de vente
 - B. Remis uniquement au notaire
 - C. Facultatifs
 - D. Remis après la vente Réponse : A

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

4. Une condition suspensive dans un compromis de vente permet :
- A. D'annuler la vente si l'événement prévu ne se réalise pas
 - B. D'augmenter le prix de vente
 - C. De réduire les frais de notaire
 - D. De modifier le mandat
- Réponse : A
5. Le bon de visite sert principalement à :
- A. Attester que l'acquéreur a visité le bien par l'intermédiaire de l'agence
 - B. Réserver le bien
 - C. Prouver la propriété du bien
 - D. Fixer le prix de vente
- Réponse : A